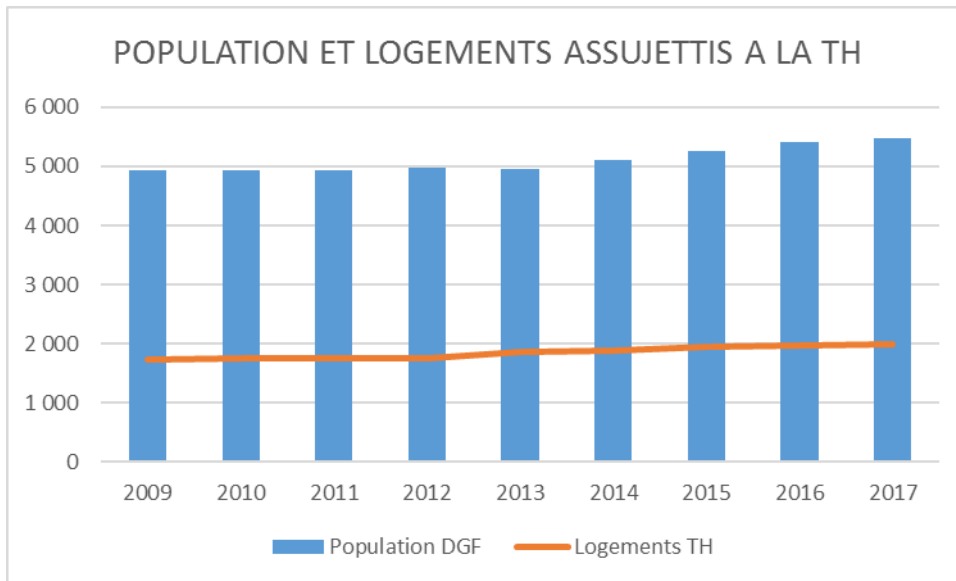


III LA SITUATION FINANCIERE DE NOTRE VILLE

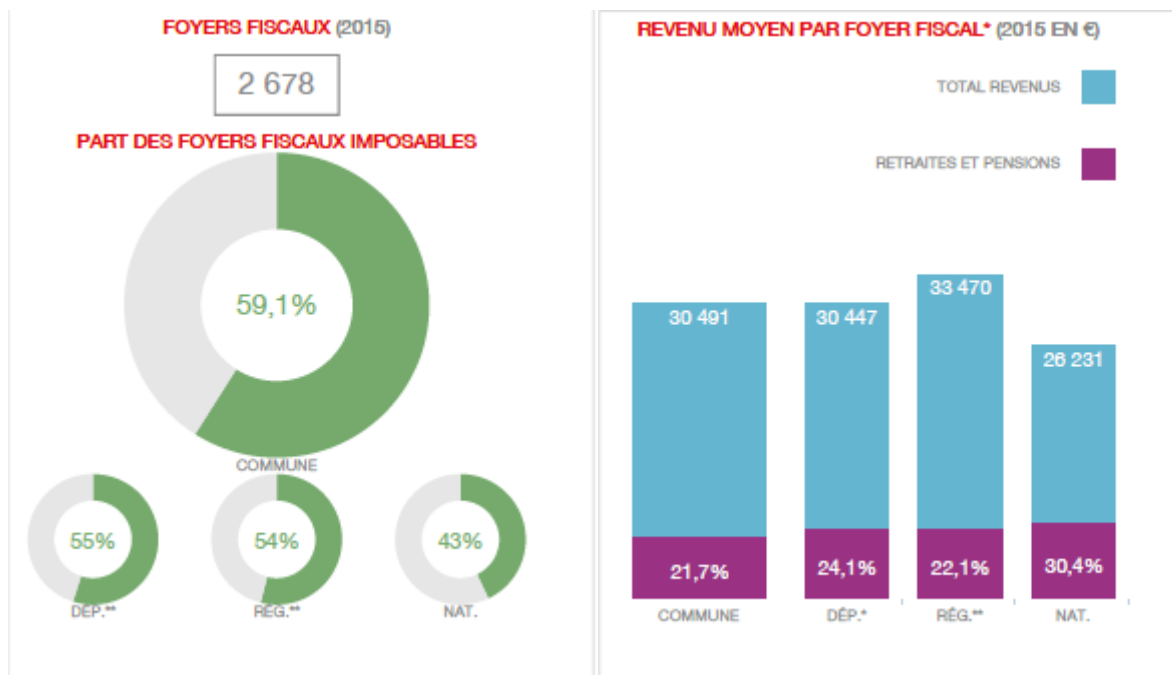
III 1 Les tendances globales et le respect des grands équilibres

Les habitants

En 2018, la population DGF compte 5 464 habitants (la population INSEE est de 5 436), et 1990 logements assujettis à la taxe d'habitation.



Villabé compte plus de foyers fiscaux imposables mais ces derniers ont des revenus inférieurs à la moyenne régionale mais supérieurs aux moyennes départementales et nationales.



La fiscalité directe locale

Les taux de fiscalité directe locale seront proposés inchangés en 2018.

Ils restent donc identiques à ceux des années antérieures (2017, 2016, 2015 et 2014).

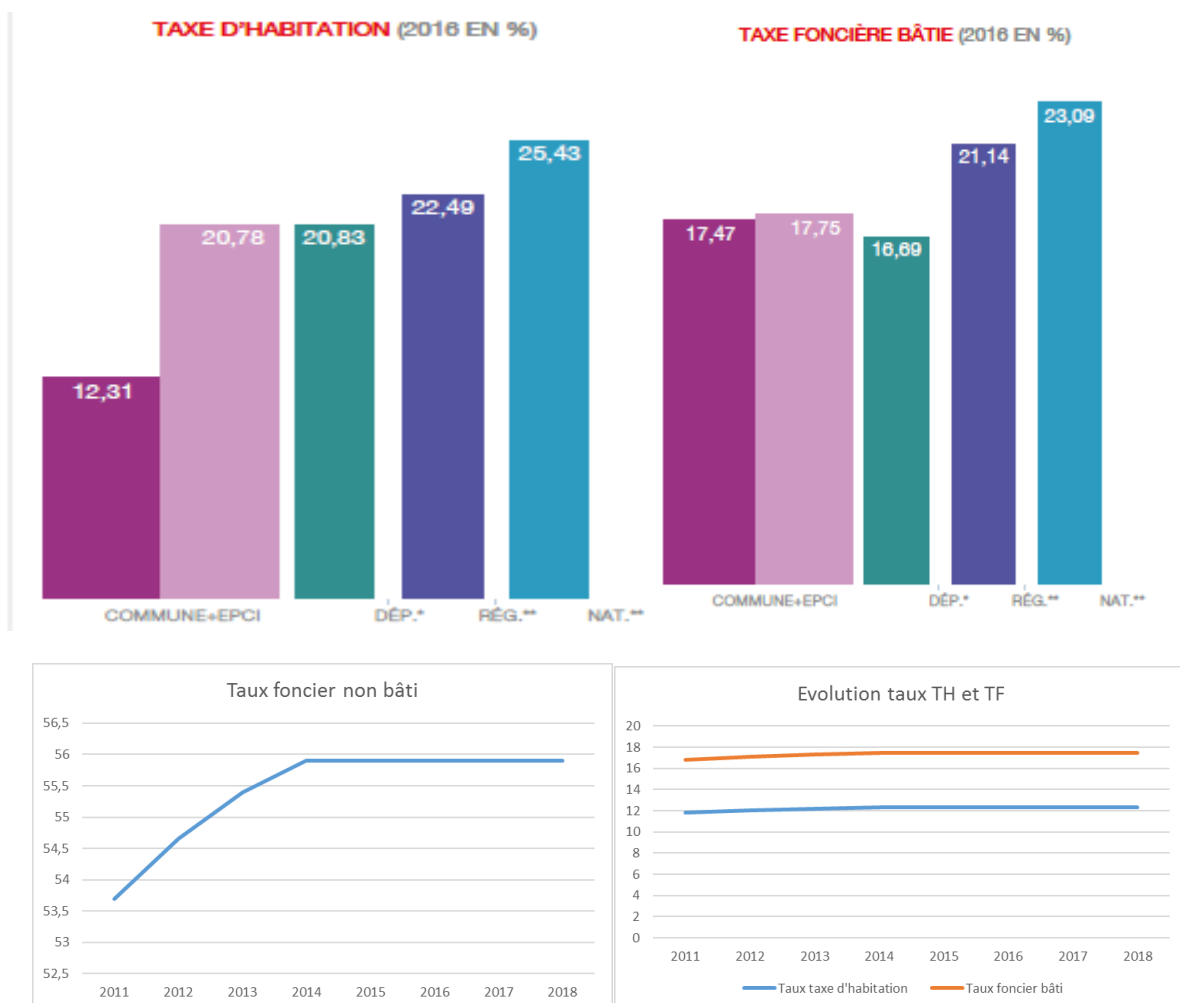
Taxe d'habitation 12.31%

Taxe foncière 17.47%

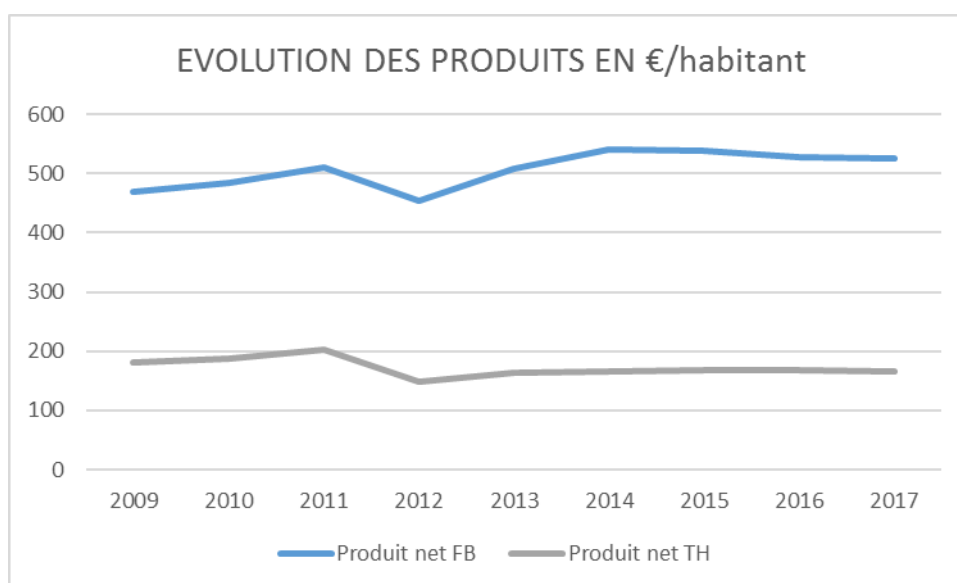
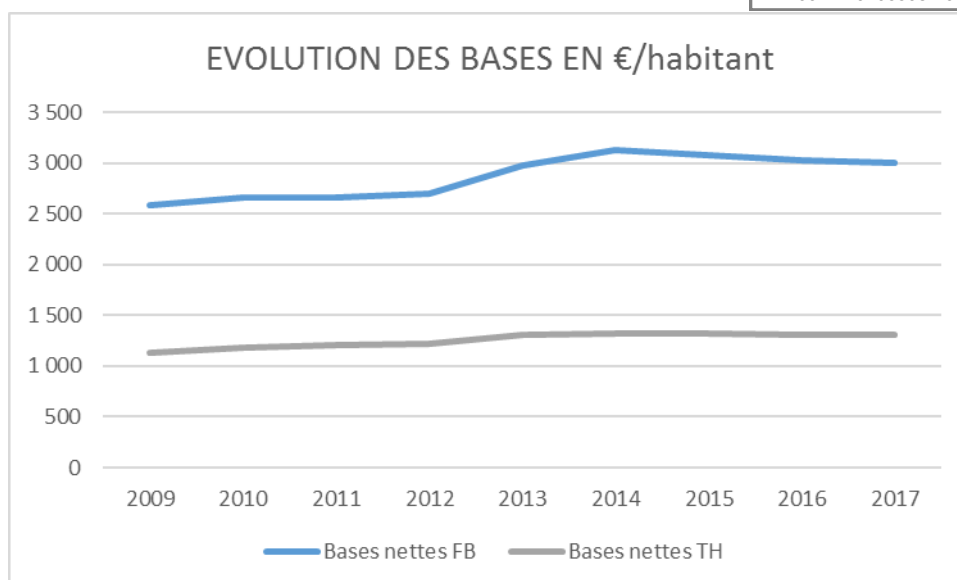
Foncier non bâti 55.9%

On notera que la taxe d'habitation à Villabé est très inférieure à la moyenne départementale, à la moyenne régionale ainsi qu'à la moyenne nationale.

Un villabéen paie ainsi deux fois moins qu'ailleurs en France.



Les bases fiscales



On constate une atonie des bases et corrélativement des produits fiscaux.

	2014	2015	2016	2017
Population DGF	5 101	5 247	5 409	5 464
Logements TH	1 894	1 952	1 970	1 990
Bases brutes CFI	10 864 039	10 101 775	10 254 202	10 236 424
CVAE EPCI	786 195	762 707	764 270	823 106
IFER EPCI	11 296	13 015	13 660	12 458
TASCOM EPCI	494 597	560 380	579 075	559 671
AC	1 532 337	1 532 337	1 680 315	1 680 315
Bases nettes FB	15 952 351	16 171 020	16 358 947	16 439 629
Bases nettes FN	35 394	24 034	57 419	22 354
Bases nettes TH	6 712 143	6 952 300	7 095 584	7 181 202
Produit net FB	2 763 969	2 826 592	2 859 079	2 872 846
Produit net FNB	22 019	15 764	34 218	14 422
Produit net TH	842 880	885 765	908 724	911 794
DGF N	692 740	560 701	429 078	269 173

Ceci ne transparait pas nettement dans l'analyse brute de des produits, d'où l'intérêt d'un retraitement des données en € par habitant.

EN €/habitant	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Population DGF	4939	4 935	4 927	4 977	4 949	5 101	5 247	5 409	5 464
Bases nettes FB	2 585,3	2 662,6	2 665,8	2 699,3	2 978,1	3 127,3	3 082,0	3 024,4	3 008,7
Bases nettes FNB	5,5	5,7	5,7	13,4	9,0	6,9	4,6	10,6	4,1
Bases nettes TH	1 135,1	1 176,9	1 206,6	1 214,4	1 306,3	1 315,8	1 325,0	1 311,8	1 314,3
Produit net FB	470,3	485,0	510,2	453,5	509,2	541,8	538,7	528,6	525,8
Produit net FNB	4,3	4,5	4,7	7,7	5,4	4,3	3,0	6,3	2,6
Produit net TH	180,2	187,4	201,7	148,1	162,7	165,2	168,8	168,0	166,9
DGF N	193,2	192,5	150,3	146,1	143,0	135,8	106,9	79,3	49,3

On constate une stagnation des recettes qui en 2017 sont en légère diminution.

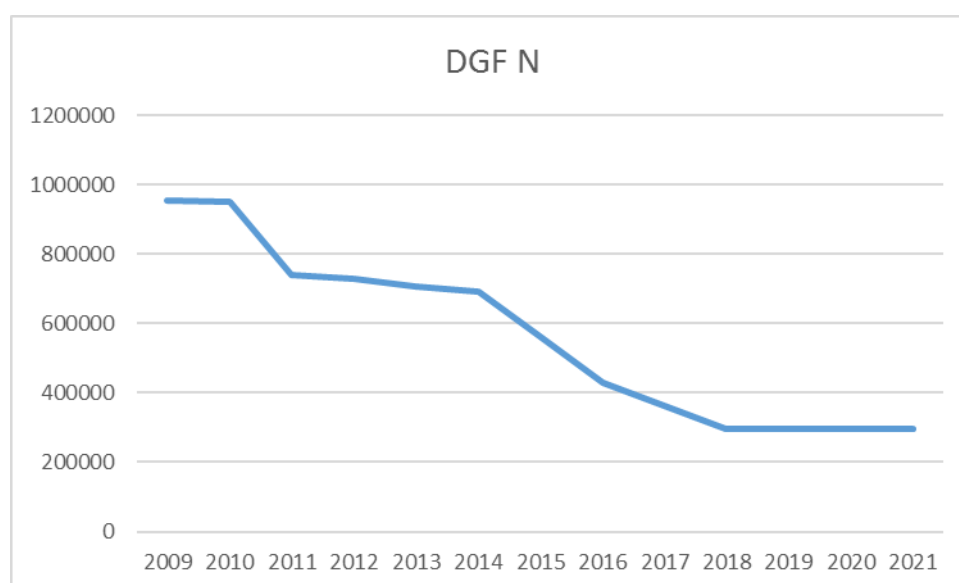
L'article 99 de la loi de finances initiale (LFI) 2017 a modifié le dispositif de revalorisation des valeurs locatives qui s'effectuait par amendement pendant l'examen de la loi de finances. A compter de 2018, la revalorisation est désormais égale au taux de variation entre novembre de N-2 et novembre de N-1 de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH).

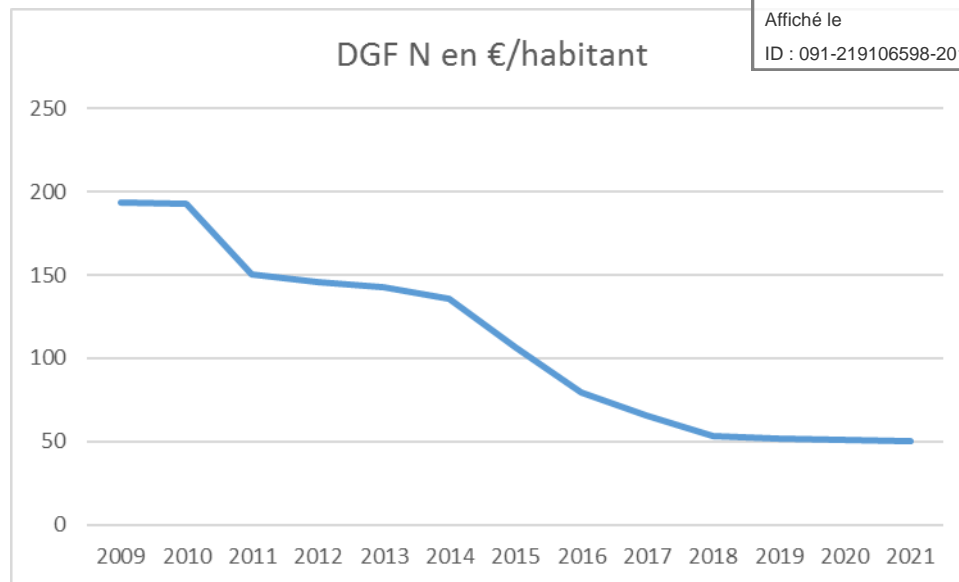
La revalorisation des bases cadastrales 2018 est ainsi égale au taux de variation, entre novembre 2016 et novembre 2017, de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), soit 1,2%.

La Dotation globale de fonctionnement (DGF)

Il a déjà été question abondamment de la baisse de la DGF (on parle ici de la DGF totale incluant la dotation de solidarité rurale DSR).

Voici la modélisation.





En 2018, la DGF devrait s'établir à 210 705 €, point bas qui devrait se stabiliser autour de cette valeur. En 2018, la dotation forfaitaire d'une commune est composée du montant de dotation forfaitaire perçu en 2017, d'une part liée à la variation de la population entre 2017 et 2018, et d'un écrêtement appliqué sur la dotation forfaitaire.

Cet écrêtement concerne les communes dont le potentiel fiscal par habitant dépasse un certain seuil, pour Villabé le potentiel fiscal est de 1649, le potentiel fiscal moyen de la state 910, il y a donc un écrêtement de 56 385 €.

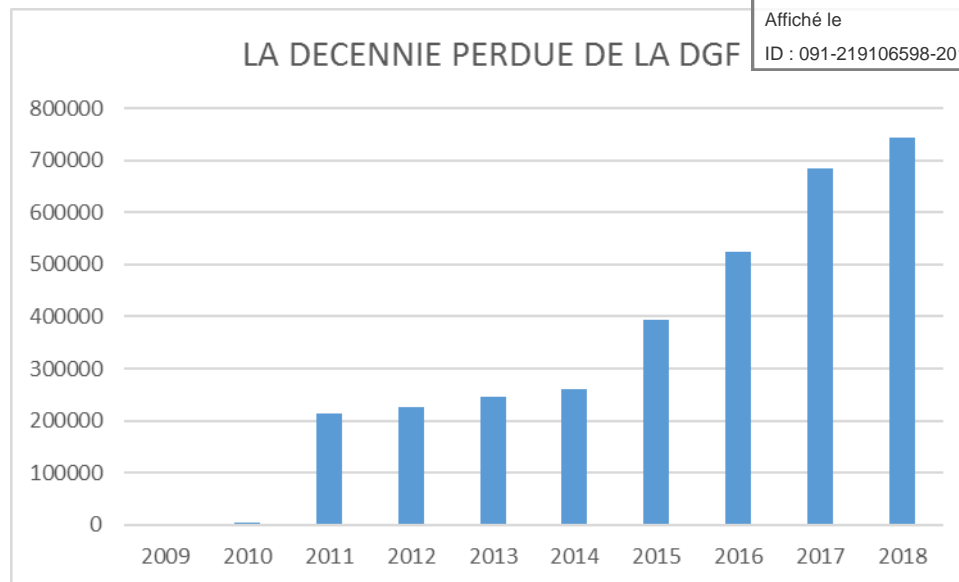
Très concrètement nous perdons un peu moins de 60 000 € parce que le taux des impôts est inférieur à la moyenne, et l'état considère que nous ne levons pas assez d'impôts sur les habitants, la sanction est immédiate et se traduit par une perte de recettes.

Ceci affecte, en premier lieu durement et injustement, le fonctionnement des services publics de la ville. En effet, alors que la municipalité s'est toujours attachée à poursuivre une gestion raisonnée et efficace, en contenant nettement les dépenses de personnel et la pression fiscale, elle est pénalisée financièrement.

En second lieu, cette diminution affecte notre capacité à investir en diminuant notre capacité d'autofinancement

Un tel système cautionne paradoxalement la dépense publique et incite aux comportements les plus extravagants, témoignage particulièrement douloureux de la loi de Gresham : la mauvaise monnaie chasse la bonne.

La perte est donc colossale puisqu'en quelques années, de 2009 à 2018, le manque à gagner est de 3 300 545 €, cela représente la moitié d'un groupe scolaire neuf ou bien 4.7 terrains de football synthétiques.



Les conséquences sur l'épargne nette.

exécution au taux historique 011 012	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
févr-18									
DETTE (Stock au 31/12 N)	7 438 176	6 747 885	6 100 660	6 006 396	5 486 569	4 789 885	4 383 619	3 777 632	2 823 308
RBT K DETTE	668 531	690 291	647 225	614 100	602 421	500 529	511 723	522 339	534 510
ANNUITE PROPRE	325 211	295 856	268 108	242 714	195 000	164 573	152 783	138 498	124 308
RRF (on enleve le 77)	7 004 547	7 215 691	7 372 358	7 828 179	7 519 531	7 373 834	7 146 314	7 217 778	7 289 955
DRF	5 963 721	5 811 941	5 689 998	6 196 233	6 464 743	6 553 592	6 414 297	6 478 440	6 543 224
EPARGNE DE GESTION = RRF-DRF	1 040 825	1 403 750	1 682 359	1 631 946	1 054 788	820 242	732 018	739 338	746 731
EPARGNE BRUTE = EPARGNE DE GESTION - INTERETS DE LA DETTE	715 615	1 107 894	1 414 251	1 389 232	859 788	655 669	579 235	600 840	622 423
EPARGNE BRUTE/RRF	10,22%	15,35%	19,18%	17,75%	11,43%	8,89%	8,11%	8,32%	8,54%
EPARGNE NETTE = EPARGNE BRUTE - RBT CAPITAL DETTE	47 083	417 603	767 026	775 132	257 367	155 140	67 512	78 501	87 913
CAPACITE DE DESENDETTEMENT EN ANNEES = STOCK DETTE/ EPARGNE BRUTE	10,4	6,1	4,3	4,3	6,4	7,3	7,6	6,3	4,5
CAPACITE D'ENDETTEMENT ANNUELLE =8*EPARGNE BRUTE- DETTE (Stock)	-1 713 260	4 331 056	8 041 850	7 885 924	3 111 311	1 766 805	1 408 731	2 230 772	3 400 922

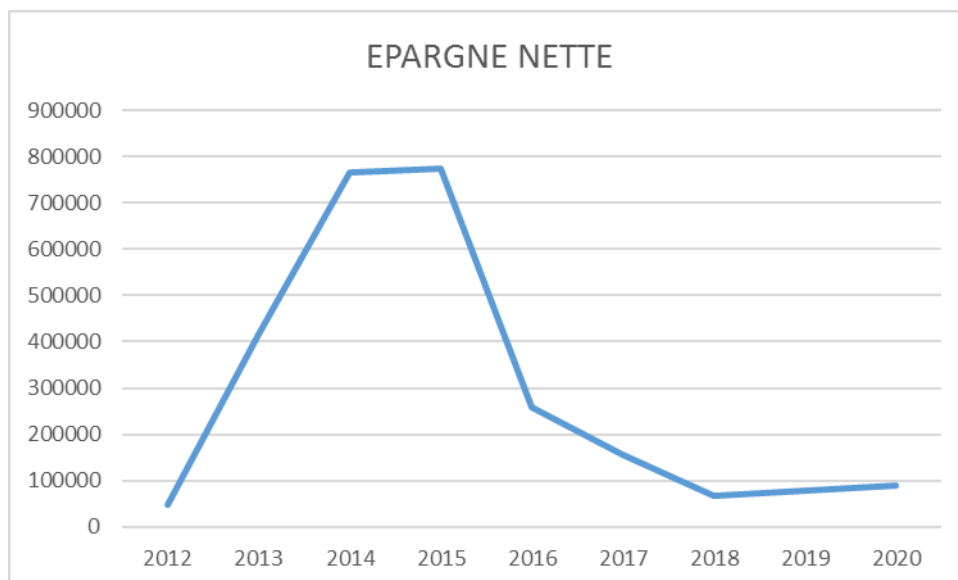
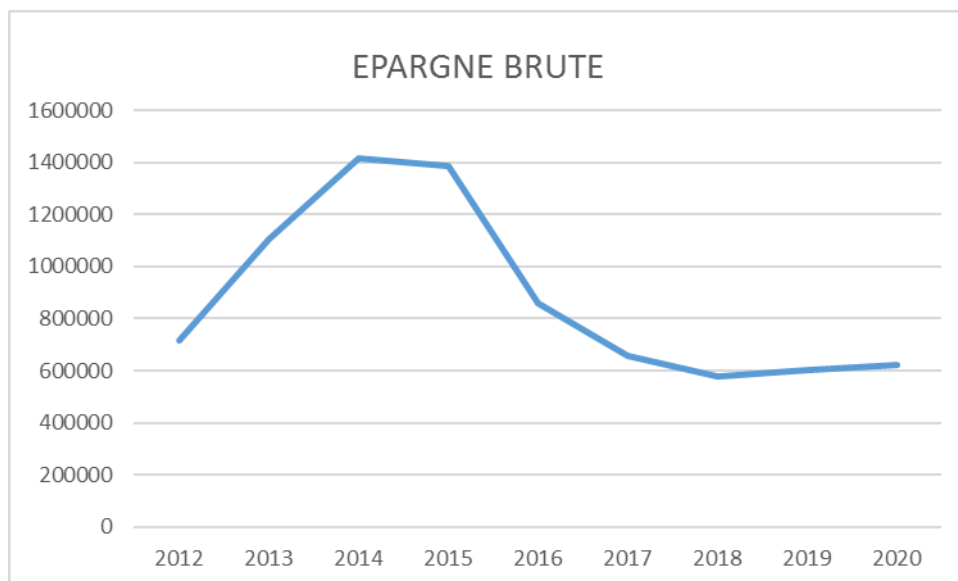
La baisse des dotations rogne l'épargne brute et donc l'épargne nette comme le montre la modélisation ci-dessus, dans laquelle la prévision de dépenses est réajustée du coefficient moyen d'exécution budgétaire (car on ne fait jamais tout ce que l'on a prévu de faire).

La projection est basée sur une hausse de 1% des dépenses et recettes en glissement annuel.

Cela fait ré augmenter la capacité de désendettement qui reste néanmoins dans une zone de confort.

Désormais les collectivités doivent respecter un plafond de capacité de désendettement, ratio qui rapporte l'encours de dette à la capacité d'autofinancement brute de la collectivité.

Ainsi, sur leur budget principal, ce ratio doit être inférieur à 12 ans pour les communes et EPCI, 10 ans pour les départements et la métropole de Lyon, 9 ans pour les régions, la collectivité de Corse, les collectivités territoriales de Guyane et de Martinique.



L'épargne nette reste ainsi positive, alors que de nombreuses communes vont faire face à des situations où l'épargne nette deviendra structurellement négative.

La dette

La structure de la dette de Villabé est la suivante :

ETAT DE LA DETTE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

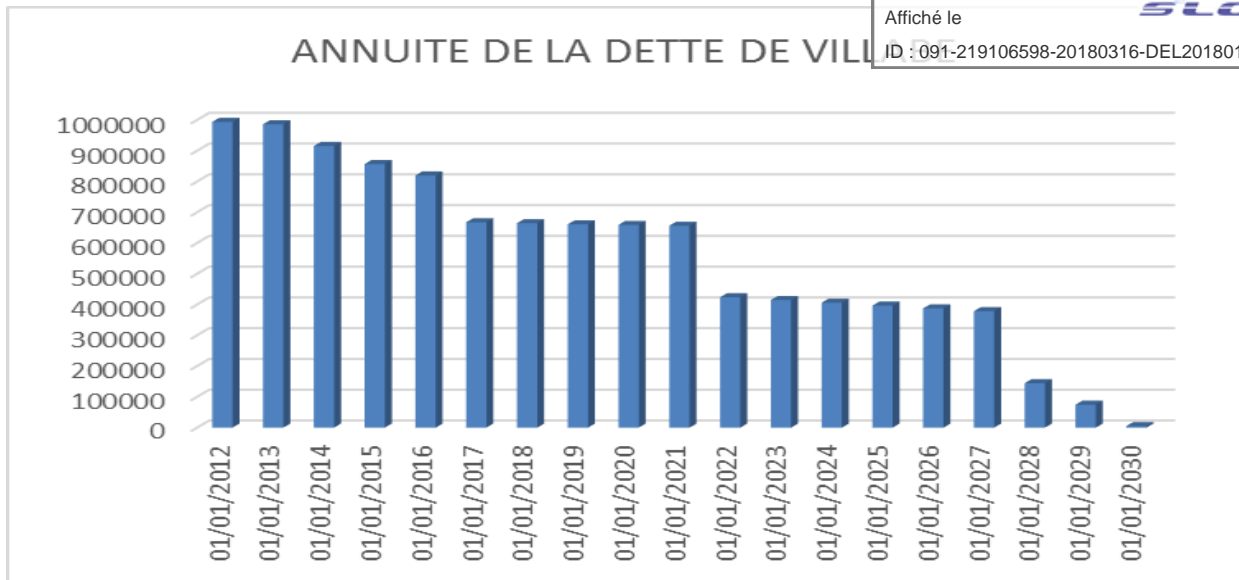
Etat constaté - montants en Euros

ANNÉE RÉALISATION	PRÊTEUR	DURÉE EN	INDICE	TAUX ACTUEL	CAPITAL	ENCOURS AU 01/01/2018	ICNE	INTÉRÊT	AMORT	ANNUITÉ
2009	CAISSE FRA - Caisse Française	0	TAUX FIXE	4.78	1 800 000.00	1 229 644.45	13 356.88	57 125.67	82 989.41	140 115.08
2000	CAFEVRY2 - CAFEVRY	18	TAUX FIXE	0.00	19 018.93	1 056.39	0.00	0.00	1 056.39	1 056.39
2003	CAFEVRY2 - CAFEVRY	18	TAUX FIXE	0.00	25 270.00	5 615.40	0.00	0.00	1 403.90	1 403.90
2006	CAISSE EPA - CAISSE EPARGNE	15	TAUX FIXE	3.43	800 000.00	256 704.07	1 736.93	2 592.71	60 785.43	63 378.14
2006	CAISSE EPA - CAISSE EPARGNE	15	TAUX FIXE	3.83	900 000.00	296 826.47	1 040.37	2 137.15	69 671.07	71 808.22
2006	CAISSE EPA - CAISSE EPARGNE	15	TAUX FIXE	3.79	800 000.00	263 845.79	325.14	817.92	61 929.84	62 747.76
2007	CAISSE FRA - Caisse Française	20	TAUX FIXE	4.00	4 500 000.00	2 250 000.00	6 532.93	90 109.38	225 000.00	315 109.38
2003	CAFEVRY2 - CAFEVRY	18	TAUX FIXE	0.00	18 926.39	4 206.23	0.00	0.00	1 051.44	1 051.44
2003	CAFEVRY2 - CAFEVRY	18	TAUX FIXE	0.00	27 127.85	5 814.81	0.00	0.00	1 522.36	1 522.36
2003	CAFEVRY2 - CAFEVRY	18	TAUX FIXE	0.00	24 334.52	5 407.64	0.00	0.00	1 351.92	1 351.92
2011	CAFEVRY2 - CAFEVRY	18	TAUX FIXE	0.00	89 304.00	64 497.35	0.00	0.00	4 961.33	4 961.33
TOTAL GENERAL					9 003 981,69	4 383 618,60	22 992,25	152 782,83	511 723,09	664 505,92

Pour l'avenir, les choses sont ainsi :

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS	
2018	511 723,09	152 782,83	664 505,92	3 880 157,95	
2019	522 339,13	138 497,52	660 836,65	3 357 818,82	
2020	534 510,44	124 308,33	658 818,77	2 823 308,38	
2021	546 927,69	109 200,35	656 128,04	2 268 118,25	
2022	329 741,99	94 166,27	423 908,26	1 938 376,26	
2023	334 445,94	80 385,90	414 831,84	1 603 930,32	
2024	339 371,64	66 566,06	405 937,70	1 264 558,68	
2025	344 529,56	52 140,03	396 669,59	920 029,12	
2026	349 930,64	37 652,83	387 583,47	570 098,48	
2027	355 586,35	22 907,45	378 493,80	214 512,13	
2028	136 508,69	7 917,59	144 426,28	78 003,44	
2029	73 042,05	1 603,91	74 645,96	4 961,39	
2030	4 961,39	0,00	4 961,39	0,00	
TOTAL GENERAL		4 383 618,60	888 129,07	5 271 747,67	3 880 157,95

Le stock de dette s'établit à 4.38 millions € en capital, les intérêts à 0.89 million € soit 5.3 millions € à rembourser. La dette par habitant est donc de 965 €.



La stratégie de gestion de la dette :

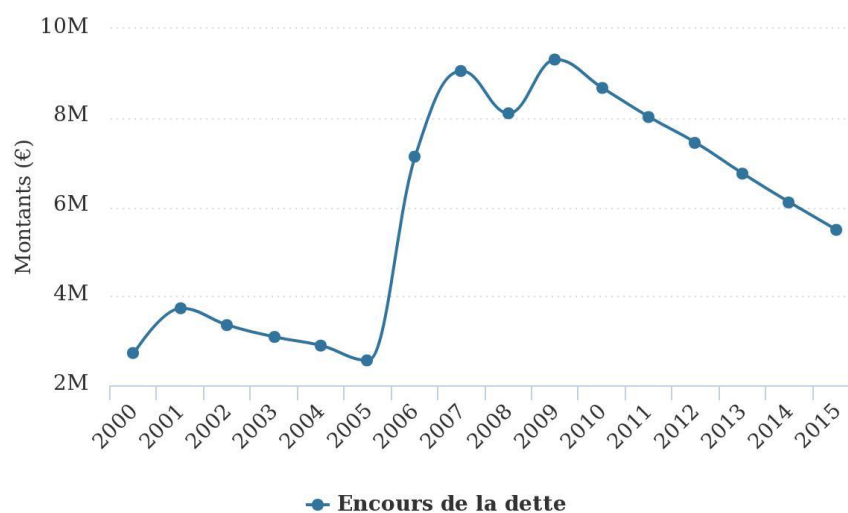
Une stratégie pertinente de gestion de la dette implique de diversifier les établissements bancaires, la définition d'un niveau minimal d'encours liquide, la gestion du risque de taux en équilibrant la dette et la recherche de la diminution du taux moyen des emprunts à taux fixes.

La dette de Villabé possède une structure saine sans risque de taux ni de change puisque la dette est à taux fixe.

La renégociation de certains modules de prêt génère un gain de 103 752,16 € d'intérêts sur la période 2017-2020.

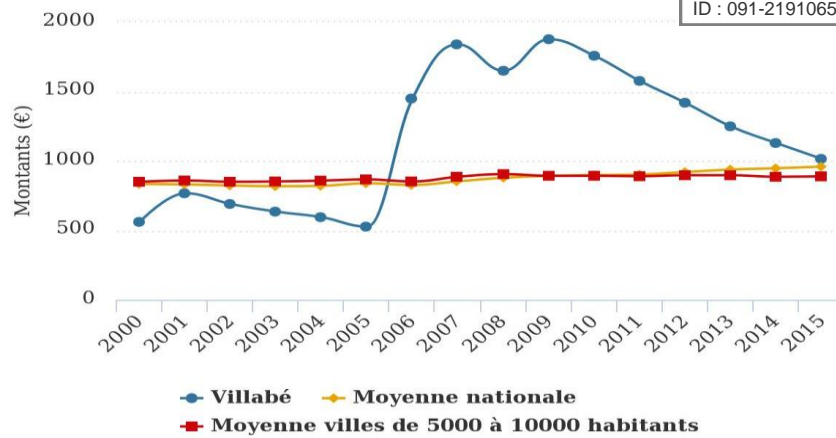
Les efforts considérables entrepris depuis 2014 ont permis de stabiliser un endettement conséquent pour revenir dans la moyenne de la strate.

(Source : JDN d'après ministère de l'Economie)



© JDN 2017

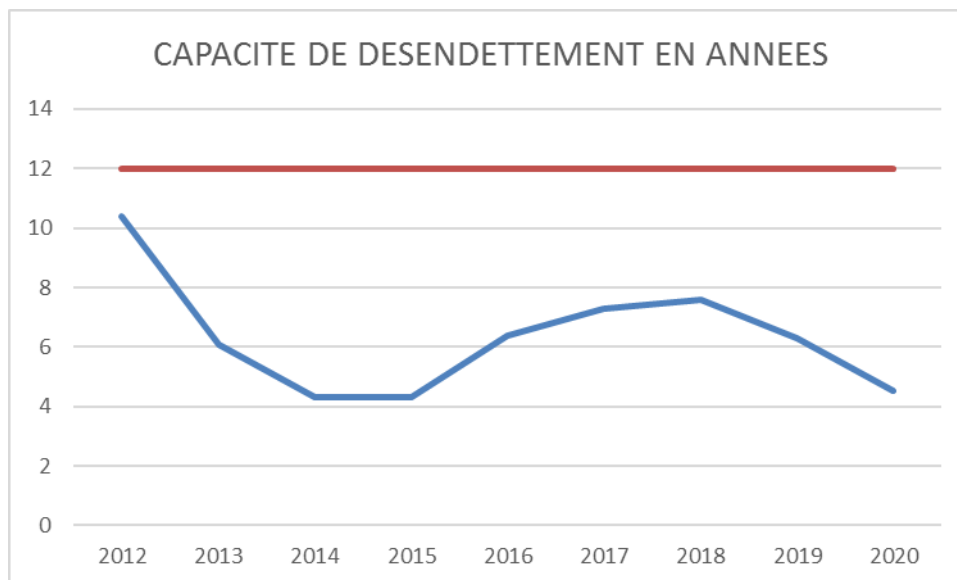
(Source : JDN d'après ministère de l'Economie)



© JDN 2017

La dette par habitant s'élevait à 1095,6 € au 1^{er} janvier 2017, aujourd'hui la dette par habitant est de 965 €, nous revenons donc dans la moyenne après plusieurs années d'efforts permettant de purger les anticipations particulièrement erronées du passé.

Le recours à l'emprunt n'est pas prévu en 2018, la mobilisation d'une ligne de trésorerie est également exclue.



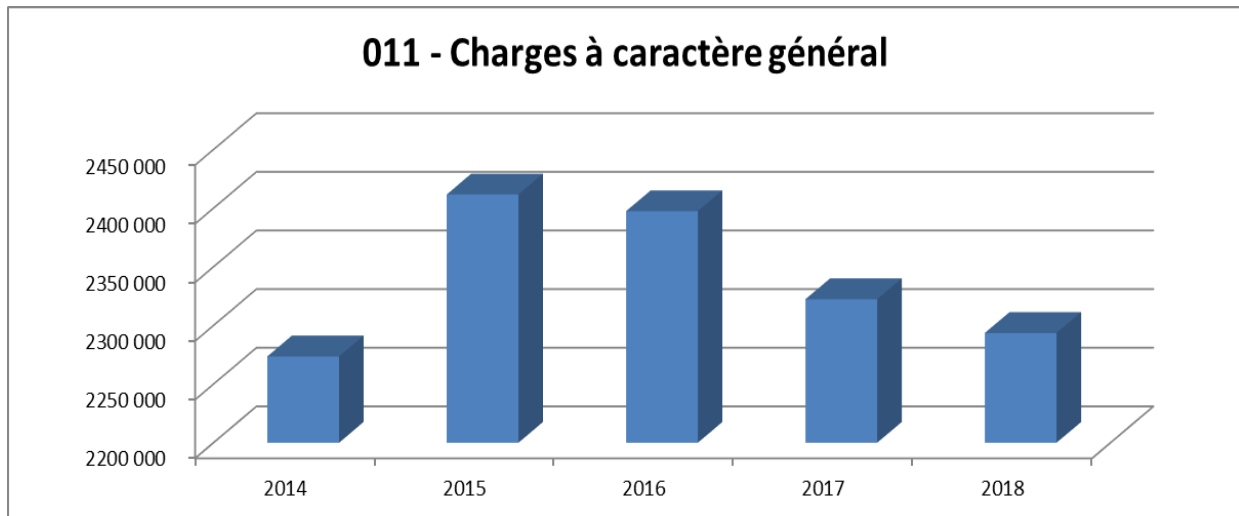
Le niveau d'endettement d'une collectivité locale se mesure à partir d'un ratio, appelé capacité de désendettement. Ce ratio, qui rapporte l'épargne brute au stock de dette permet d'identifier en nombre d'année d'épargne brute l'endettement de la collectivité locale. Il permet de répondre à la question suivante : en combien d'années une collectivité pourrait-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut ?

La dégradation liée à la baisse des dotations entraîne une dégradation comme anticipé les années précédentes. La zone dangereuse commence autour de 11-12 années. La situation est donc tout à fait correcte et permet de préserver l'avenir.

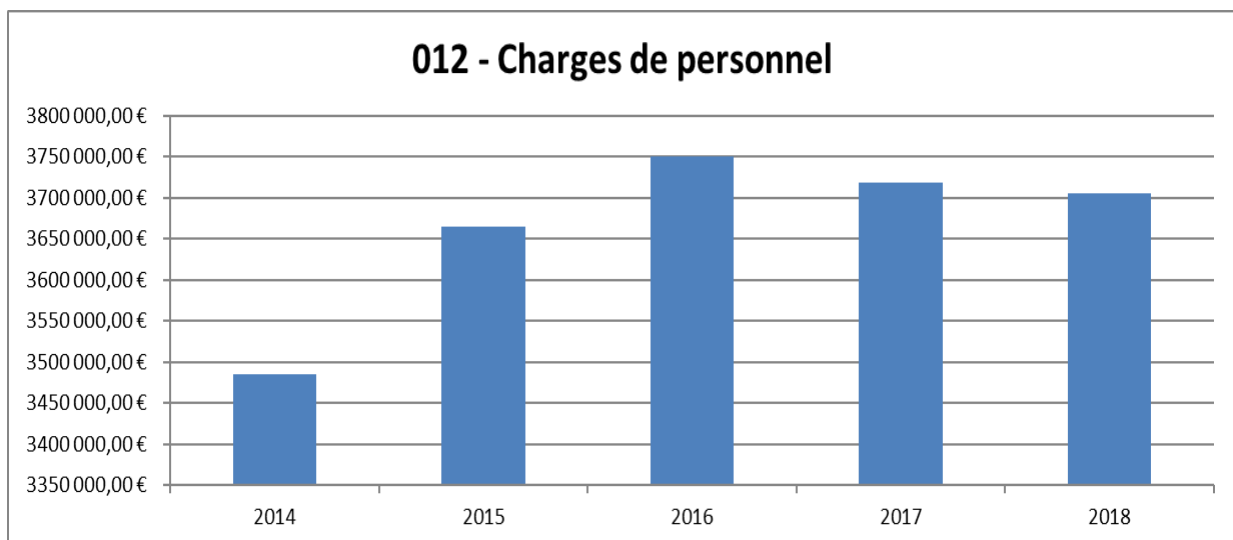
La situation financière de la commune de Villabé est globalement saine mais il faut absorber un investissement massif dans l'espace culturel la villa, le financement de cet investissement avait été pensé en lien avec le dynamisme des bases de taxe professionnelle mais cette recette dynamique a été transférée à la communauté d'agglomération.

III 2 LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2018

Voici les évolutions pressenties sur les grands postes de dépenses.



Les efforts demandés (-5%) portent pleinement leurs fruits puisqu'en seulement 3 ans, 221 631 € d'économies annuelles récurrentes sont générées.



La masse salariale est contenue, même mieux elle diminue grâce à une gestion prévisionnelle des emplois et des carrières particulièrement efficaces.

Les dépenses de personnel augmentent régulièrement d'une façon insoutenable à long terme. La prévision 2018 est de 3 706 000 contre 3 718 000 € en 2017.

La prévision se base notamment sur le « GVT » (glissement vieillesse technicité) qui correspond à la variation de la masse salariale à effectif constant (avancements d'échelons, avancements de grades, changements de cadres d'emplois) et sur une

anticipation des réformes éventuellement rétroactives à venir du point d'indice et le protocole PCCR, ainsi que la mise en place du RIFSEFP.

La réduction significative de la masse salariale n'est envisageable qu'à la condition de réduire l'offre de services publics et de revoir l'organisation globale des compétences entre les différents niveaux d'administration de la territoriale.

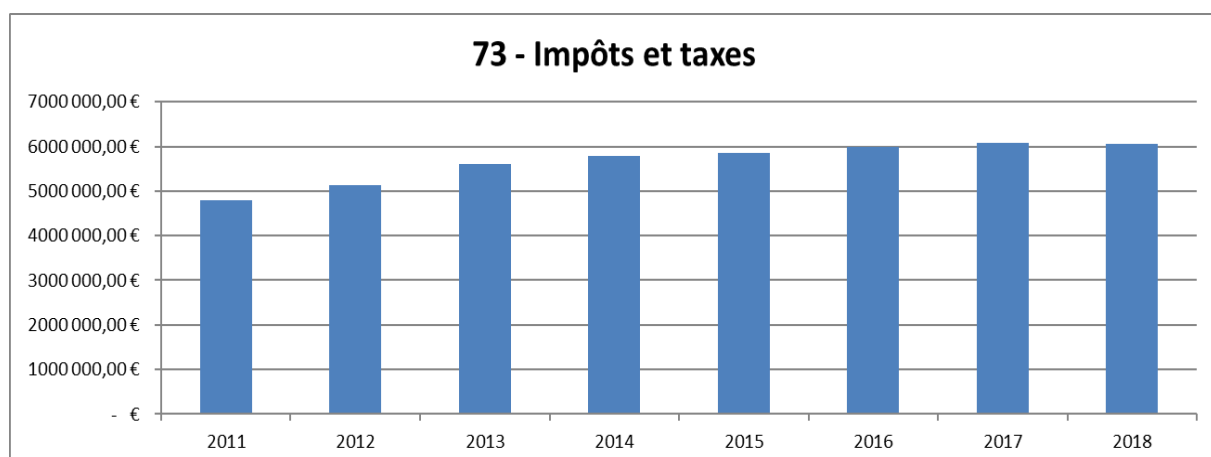
Par ailleurs, l'un des éléments impactant est l'augmentation progressive des charges sociales et l'augmentation continue du SMIC qui nécessite une réévaluation des premiers échelons des grilles de catégorie C.

Il sera à l'avenir très difficile voire impossible de recruter du personnel supplémentaire sans trouver les recettes correspondantes. Le rôle social des communes n'est aujourd'hui plus soutenable sur un plan strictement financier.

FILIERE :	
ADMINISTRATIVE	18
ANIMATION	12
CULTURELLE	0
MEDICO-SOCIALE	2
MEDICO-TECHNIQUE	0
SOCIALE	11
POLICE MUNICIPALE	5
SPORTIVE	0
TECHNIQUE	45
TOTAL PERMANENTS	93
NON PERMANENTS	52
EFFECTIF TOTAL	145

La commune compte 93 emplois permanents et 52 non permanents, on notera parmi les 52 emplois non permanents 10 agents recenseurs.

Les évolutions sur les recettes sont calculées avec une réserve prudentielle liée à un éventuel ralentissement du marché immobilier suite à la remontée attendue des taux d'intérêts.

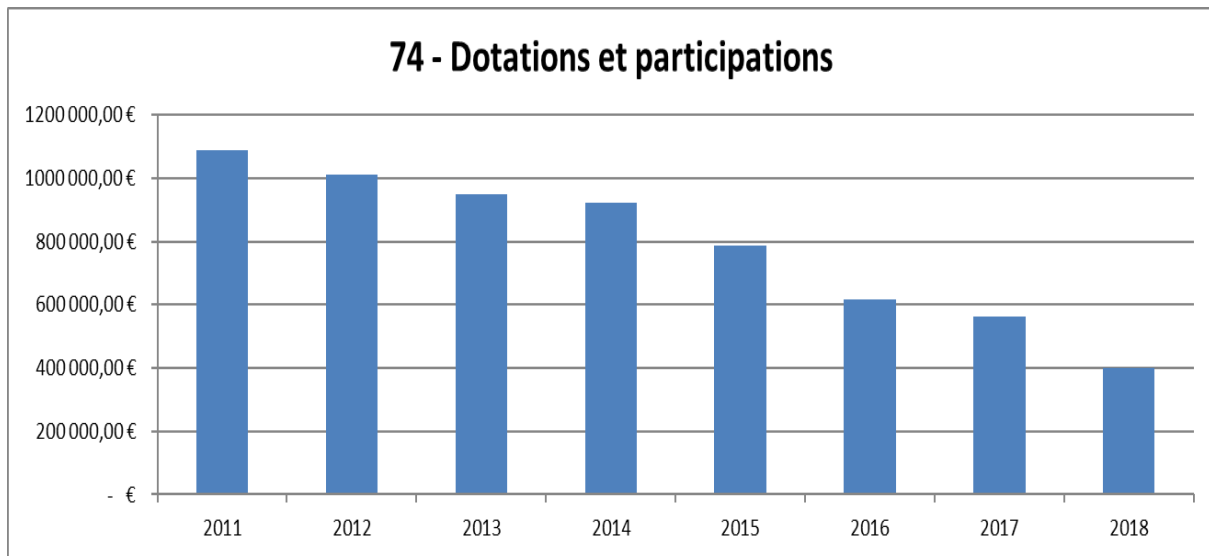


La stabilité des recettes résulte de l'atonie des bases
compensation de certains dispositifs fiscaux .

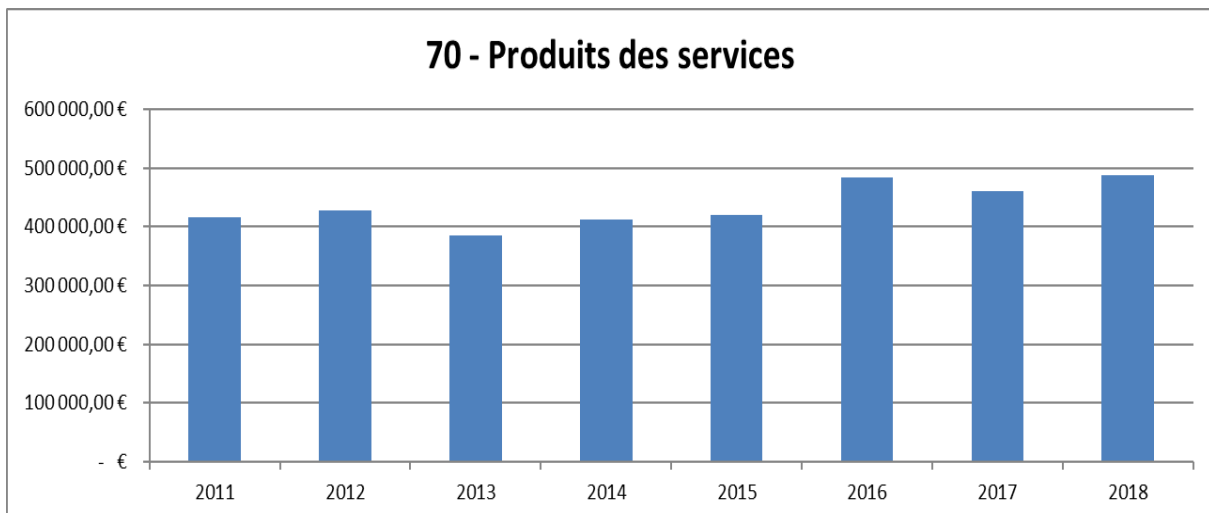
Certains allègements de fiscalité locale donnent lieu à un mode de calcul sur des bases figées générant une compensation non intégrale. De plus, l'Etat fait entrer ces montants de compensation dans les variables d'ajustement, réduisant ainsi une deuxième fois le montant des compensations versées aux collectivités locales.

Le montant stable des recettes est l'illustration de cette double peine frappant les collectivités.

C'est sur le chapitre 74 que la baisse des dotations s'illustre pleinement.



Enfin, la facturation aux usagers des services municipaux reflète la volonté d'équilibre entre le coût du service et le prix payé par l'utilisateur.



Si le montant de l'attribution de compensation est inchangé, pour un montant de 1 680 316 €, le dispositif de sortie en sifflet du FPIC va nous impacter à l'avenir.

En effet, la recette actuelle de 69 k€ va non seulement disparaître mais se transformer en une dépense de l'ordre de 50k€ en régime de croisière vers 2023-2024. Rappelons que cette péréquation horizontale basée sur une moyenne nationale donne du coup une prime aux mauvais gestionnaires tout en pénalisant les bons, un peu comme les emprunts toxiques, tous signés par des gens qui ne savaient pas...

Il existe donc un besoin de financement de l'ordre de 110 k€ à financer à l'horizon 2023-2024.

Il existe par ailleurs certaines inconnues liées aux tendances consistant à accorder des gratuités non financées à certains services comme une récente proposition de loi sur les cantines scolaires. Rappelons que les impayés scolaires sont de l'ordre de 40 k€ par an, un tel comportement est préjudiciable à la collectivité.

On voit bien qu'avec des recettes stables et des dépenses en baisse, nous allons atteindre le moment des choix douloureux et drastiques, comme le prédisait le Sénateur Philippe Dallier en 2014 : "L'impasse budgétaire va être telle que la fiscalité locale servira au bout du compte de variable d'ajustement."

Les recettes réelles de fonctionnement 2018 représentent 96.91% des RRF 2017 tandis que les dépenses réelles de fonctionnement 2018 représentent 97.66% des DRF 2017.

La réforme annoncée de la fiscalité locale permettra peut-être de résoudre la difficulté de l'équation à condition de repenser finement le lien entre l'habitant et son territoire, en se gardant de solutions binaires à l'emporte-pièce qui relèvent plus du comptoir de commerce que du réel débat républicain.

IV LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

IV 1 LES PRINCIPES DIRECTEURS

Un budget de responsabilité doit traduire une réalité financière ainsi que les orientations majeures de la collectivité, en surmontant certaines difficultés techniques et politiques évoquées *supra*.

Les orientations 2018 sont la déclinaison des orientations 2014-2020.

Les orientations envisagées tout au long du mandat :

Poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement : contrôle des dépenses des services communaux, de la masse salariale et des prestations externalisées.

Stabilisation fiscale car les ménages et les entreprises sont déjà soumis à des prélèvements fiscaux excessifs de la part de l'Etat.

Préservation d'une capacité d'autofinancement afin de financer la poursuite de la réhabilitation des infrastructures et des équipements communaux par l'épargne et non pas, par une augmentation de l'encours de la dette.

Mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'investissement compatible avec les budgets annuels et respect de la loi MOP conformément aux procédures adoptées en 2015

Poursuite de la politique de désendettement

Recherche active de nouvelles recettes :

- Développement de la politique de promotion de Villabé
- Sollicitation de fonds de concours externes pour financer certains investissements
- Optimisation de la gestion domaniale

Enfin, parce que la culture doit être aussi l'un des piliers du vivre ensemble et de l'éducation qui fait avancer notre société, son budget est maintenu. Il permet ainsi de continuer à accueillir une compagnie en résidence, « l'Atelier de l'Orage », dans notre commune et d'accueillir d'autres artistes en résidence qui en échange propose des spectacles gratuits comme le concert du groupe Icebergs lors de la cérémonie des vœux.

Les orientations envisagées en 2018

Le budget primitif 2018 de la commune, devra donc continuer à être élaboré et exécuté dans un contexte extrêmement contraint et incertain :

La réduction drastique des dotations de l'état et des subventions des Conseils Régional et Départemental aura un impact négatif très important sur les finances communales.

Le montant des recettes générées par la taxe additionnelle aux droits de mutation est soumis à de fortes incertitudes, car étroitement lié à l'évolution des transactions immobilières.

Afin de ne pas aggraver la pression fiscale sur les ménages et les entreprises, les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière, resteront, dans la mesure du possible, inchangés sur toute la durée du mandat.

L'objectif du maintien d'une épargne nette positive au cours de ce nouveau mandat reste prioritaire et conditionné par une maîtrise drastique des dépenses communales.

Le résultat dépendra aussi de la situation économique générale et de l'impact des mesures d'austérité imposées par l'Etat et de l'incidence négative éventuelle sur le budget des communes des mesures fiscales prises par la Communauté d'Agglomération.

Il sera donc très difficile de maintenir les marges de manœuvres communales au niveau des exercices précédents malgré des efforts considérables de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Afin de contenir dans toute la mesure du possible l'évolution des frais de personnel il conviendra de :

- poursuivre l'effort de restructuration des services, de mutualisation des moyens et de redéploiement des agents
- remplacer, lors des départs en retraite, les seuls postes nécessitant une qualification particulière, ne pouvant être pourvus par redéploiement interne,
- accentuer la mise en oeuvre de la dématérialisation des procédures administratives et comptables : visa des factures, envoi par voie électronique et non postale.

L'octroi de subventions aux associations interviendra a contrario de l'ensemble des dépenses de la commune, dans le cadre d'une enveloppe budgétaire constante, pour soutenir les bénévoles associatifs et malgré les pressions à la baisse exercées sur les recettes communales, il est apparu inopportun de faire participer les associations à l'effort budgétaire.

Le soutien aux associations locales hors subventions sera pour sa part poursuivi à travers l'aide logistique apportée par la commune sous forme de mise à disposition gracieuse de salles communales, de matériels divers et de prestations du personnel municipal (services techniques, protocole, police municipale, etc...).

Maintien également d'une politique événementielle ciblée et conséquente pour développer, notamment en basse saison, l'attractivité de la ville et donc soutenir son activité économique. Certaines manifestations pourront passer en rythme biennal, d'autres pourront être supprimées.

L'optimisation équitable des sources de recettes est poursuivie.

Une politique tarifaire modérée reposant sur le partage de l'effort entre les contribuables et les usagers :

- les contribuables : en principe, il n'y aura pas d'augmentation
- les usagers : légère réactualisation des modes de calcul et tarifs des cantines et du périscolaire.

Poursuite de la réhabilitation des infrastructures et des équipements communaux

Malgré un contexte économique de plus en plus difficile, l'élaboration du budget 2018 s'inscrit dans le prolongement de l'action impulsée depuis avril 2014.

En vue de maintenir une pression fiscale et tarifaire modérée et équitable ainsi que des marges de manœuvre budgétaires suffisantes, malgré une nouvelle baisse annoncée très importante de la Dotation Globale de Fonctionnement, et l'incidence très négative pour la commune du durcissement de la loi SRU, un effort considérable devra encore être consenti en 2018, pour maîtriser les dépenses de fonctionnement.

Afin de poursuivre la réduction de l'encours de dette, en dépit de la baisse prévisible des subventions d'investissement allouées par l'Etat et les conseils départemental et régional, le volume d'emprunt budgétisé en 2018 est nul.

Malgré toutes ces contraintes, le volume des investissements restera conséquent.

Ces orientations budgétaires serviront de base à l'élaboration du budget primitif pour l'année 2018, budget qui bien évidemment pourra être amendé par décisions modificatives tout au long de l'exercice 2018.

IV 2 LES PERSPECTIVES 2018 POUR VILLABE

En 2018, plus de 3 millions d'Euros seront consacrés à embellir la ville et son cadre de vie.

Le Budget de l'éducation sera en 2018 une priorité encore plus forte de la Ville. Avec plus de 0.4 M€ d'investissement. Villabé affirme sa détermination à accueillir tous les jeunes villabéens dans un cadre éducatif favorable à l'épanouissement et la réussite de chacun.

Les travaux concerneront les 2 groupes scolaires avec la réfection des skydômes de la maternelle Ariane, les jeux de la maternelle Ariane, les menuiseries du restaurant scolaire Jaurès, dans les primaires stores et mises aux normes sont prévus.

Afin de répondre à la pression démographique très forte que connaît la commune, nous prévoyons la construction d'une nouvelle école d'ici à 2020, dont le programme et l'enveloppe financière sont en cours de définition mais dont le montant sera significatif (6 M€).

En matière d'équipements sportifs, il est prévu la création de 2 tennis couverts pour un montant de 1 009 k€ et la mise aux normes du gymnase Paul Poisson ainsi qu'une réfection légère de certaines salles pour un montant de 120 k€.

2018 sera l'occasion de poursuivre une politique d'aménagement qualitative sur les espaces publics de proximité qui contribuera à accroître notre attractivité. Nos actions en matière d'aménagement participent à la qualité de vie de chacun et mettent en valeur notre patrimoine municipal. Nous avons lancé en 2015 un effort majeur en matière d'accessibilité (ADAP) pour les personnes à mobilité réduite, aux divers équipements et espaces publics, qui se traduit par une contractualisation avec l'Etat d'un effort de mises aux normes de 40k€/an durant 6 ans.

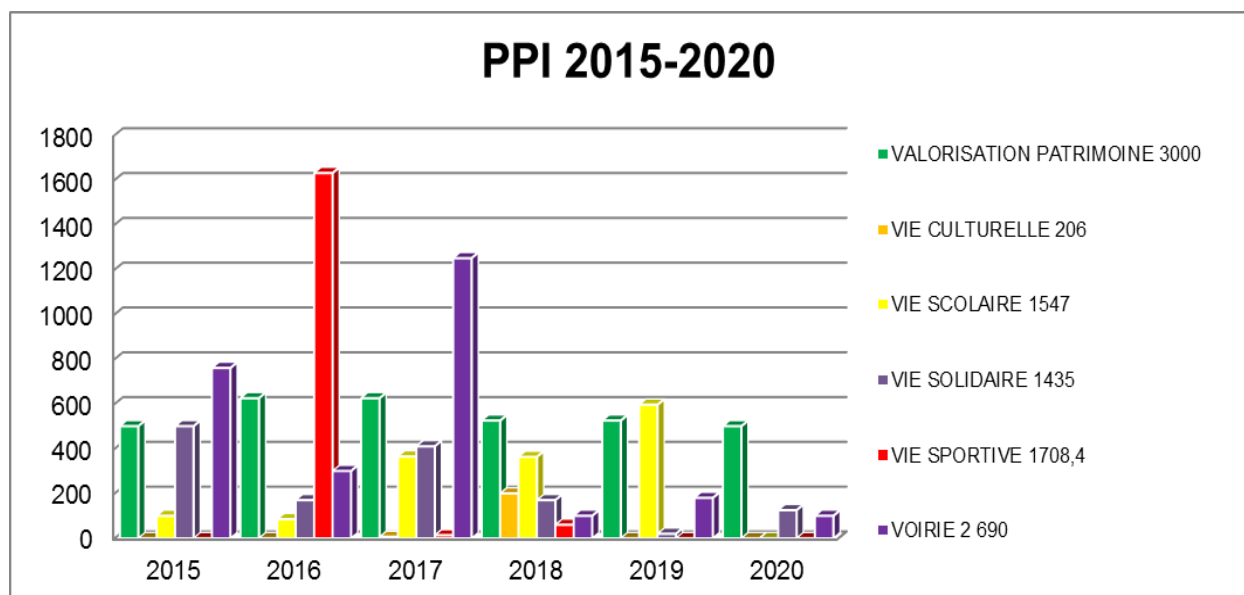
Traditionnellement, la voirie qui a souffert cet hiver, se voit affecter le montant du bail voirie soit 195 k€, les réseaux seront enfouis avenue du 8 mai 1945 pour 153 k€, des places de parking supplémentaires pour la maison de l'enfance sont prévues pour 20 k€.

Pour la petite enfance, 200 k€ sont prévus pour retravailler la grange du centre de loisirs et le système de chauffage de ce dernier pour une installation moins polluante et moins onéreuse.

L'accueil de la mairie sera restructuré et mis aux normes PMR avec un travail sur les réseaux de communications électroniques pour 200 k€.

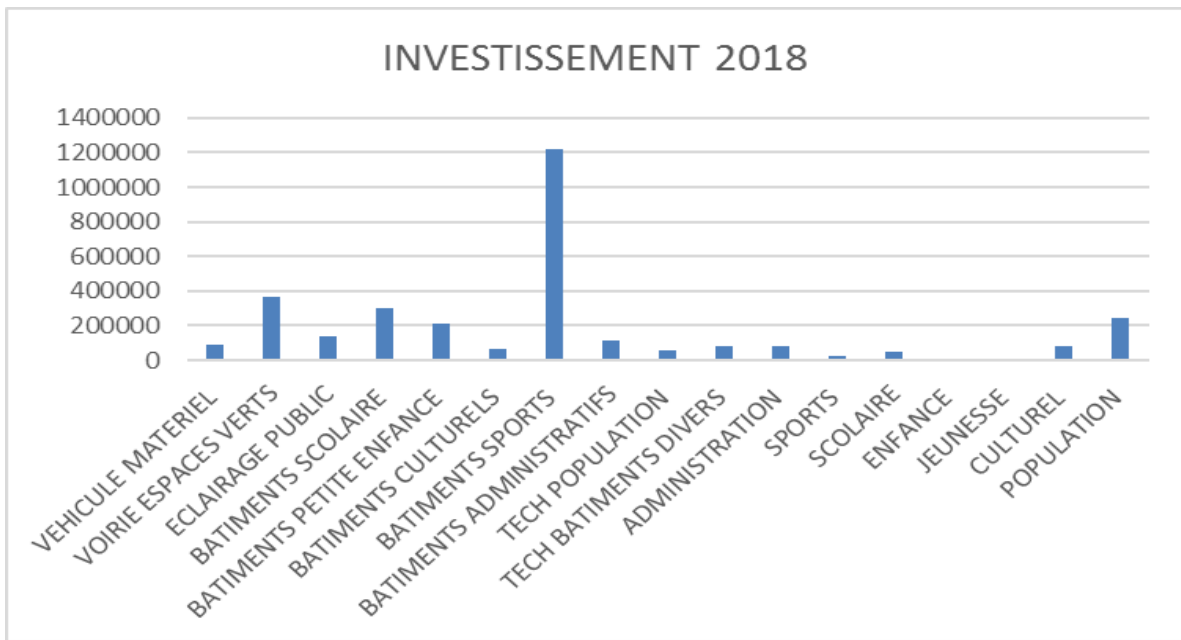
La sécurité des habitants sera renforcée avec des améliorations de l'équipement de la police municipale et la vidéoprotection.

Les grandes masses de la PPI 215-2020 sont globalement respectées, un recalage sera néanmoins nécessaire suite à la livraison de certaines opérations et d'études de prestations intellectuelles.



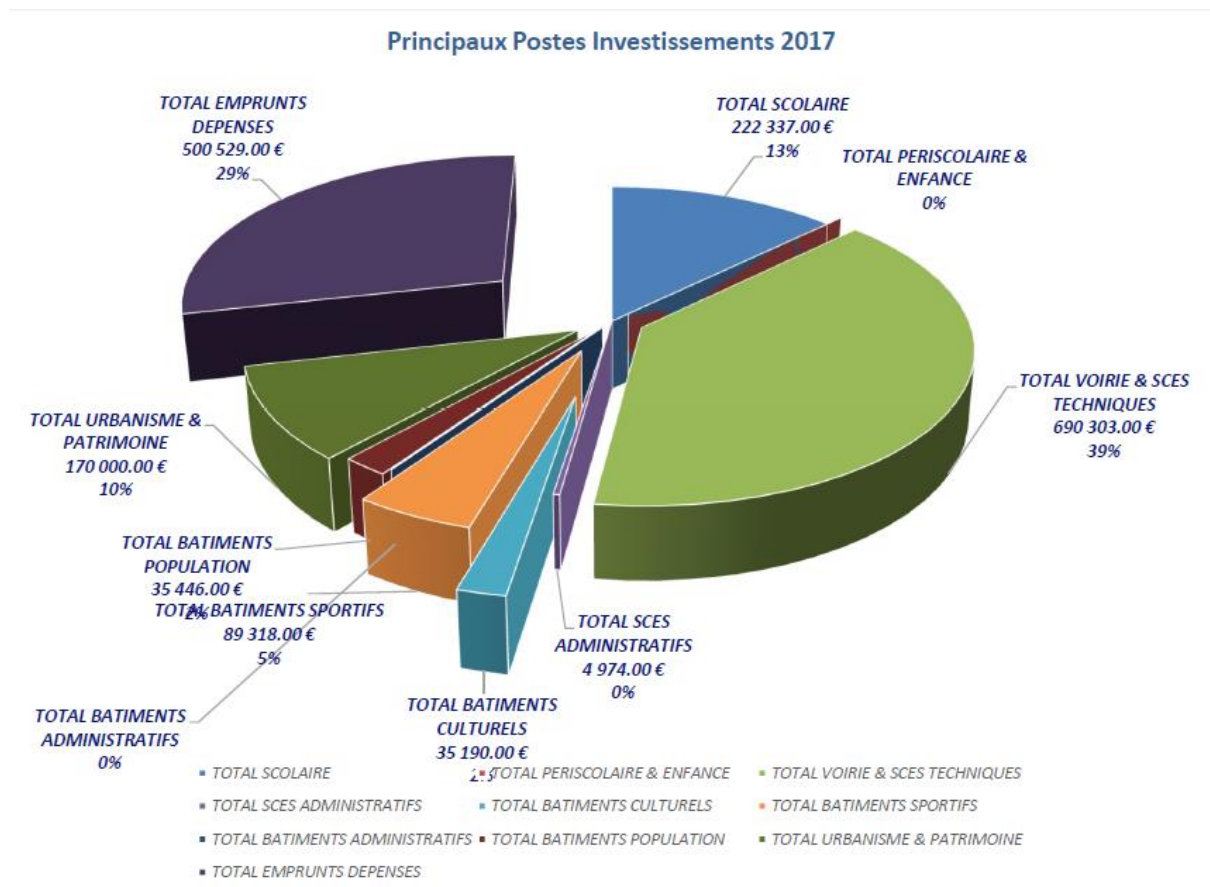
Les grandes masses budgétaires 2018

Les prévisions conduisent au maquetage suivant pour 2018 :




Ceci illustre les priorités données aux familles et aux enfants afin que chacun s'épanouisse pleinement dans une ville où il fait bon vivre avec des équipements de qualité et biens entretenus, dans la continuité des trois années précédentes.

Pour mémoire en 2017 nous avons :



POUR CONCLURE

Envoyé en préfecture le 23/03/2018
Reçu en préfecture le 23/03/2018
Affiché le 
ID : 091-219106598-20180316-DEL2018015-DE

Chers collègues,

Comme le disait Roosevelt : « Les gagnants trouvent des moyens, les perdants des excuses... »

En accédant aux responsabilités nous n'ignorions pas l'importance de la tâche qui s'imposait à nous. La stabilisation de la fiscalité est une bonne politique, elle nous permet de mettre en place un cercle vertueux de gestion. Elle nous permet de confirmer le dynamisme de nos projets.

Ce budget puise ses forces dans le travail accompli, il est porteur de valeurs de solidarité et de développement au bénéfice de Villabé et des Villabéens.

Selon Peter Drucker, la stratégie c'est l'art de faire face à son destin.

C'est donc ensemble et avec conviction que nous forgerons un avenir meilleur pour toutes et tous, en optimisant constamment notre action au service du public.



Karl DIRAT

Le Maire,
Vice-président de la
C.A. Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart.